

COTECH 1 : Programmation du CTBV 2021-2026 DU SEMNON

COMPTE RENDU

03/12/20

13H30

JANZE

PARTICIPANTS	Océane AGATOR (SMBS), Sébastien BENOIST (RAF Co), Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine), Alice CHATEL (SMBS), Éric COTTREL (SMBS), Jean-François CHAPRON (Terrena), Valérie De BAYNAST (CRABzh), Béatrice DEROCHE (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), Camille DOUBLET (DDTM 35), Sophie DUCHANGE (SMBS), Anne-Laure DUHAUT (FD CUMA BIA), Pierre FRAPPIER (Ter Qualitechs), Stéphane GOURMAUD (CRBzh), Christophe GRANDIERE (DESHYOUEST/Cuma de la Brutz), Enora GUILLOSSOU (CRAB), Patrick HENRY (SMBS), Yvan HURVOIS (AELB), Léa LEGENTILHOMME (RAF Co), Goulven OILLIC (IBB), Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine), Richard PELLERIN (FDAAPPMA 35), Camille MAY (SMBS), Matthieu PECHARD (SMBS), Marion PELLEN (SMBS), , Thierry RESTIF (SMBS), Paul ROUAUD (ADAGE), Andréo SCHNEBELIN (SMBS), Cédric Titeux (FDAAPPMA 44), Laura TOULET (AGROBIO 35)
---------------------	--

PRESENTATION	RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR
	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la démarche et du calendrier • Stratégie territoriale 2021-2026 • Déclinaison de la feuille de route 2021-2023 • Focus sur les MOA • Temps d'échanges

PRESENTATION	Après avoir présenté quelques éléments de contexte, la stratégie d'intervention validée lors du comité de pilotage du 15 octobre 2020 a été rappelée. Au regard de la démarche menée par l'EPTB Vilaine de réorganisation des compétences GEMA et associées sur l'amont de la Vilaine, un point de vigilance sur l'engagement incertain de certains EPCIs dans la future unité Est a été présenté en soulignant l'impact éventuel (d'un point de vue de la cohérence hydrographique) d'un non-engagement des EPCI des Pays de la Loire concernés.
REMARQUES	<p><u>Christophe GRANDIERE (DESHYOUEST /Cuma de la Brutz)</u> : souhaite connaître les éléments expliquant le fait que les EPCIs ne souhaiteraient pas s'engager dans la future unité, Quelles sont les raisons évoquées ?</p> <p><u>Thierry RESTIF (Président SMBS)</u> : précise que, malheureusement, les référents des communautés de communes concernées sont absents. Cependant, actuellement il n'y a aucune confirmation ou position officielle sur le sujet. L'EPTB vient de s'adresser aux collectivités concernées pour connaître leur positionnement politique officiel. Cette incertitude financière est à lever avant le COPIL du 17 décembre, d'ailleurs, ces EPCIs seront là au COPIL pour expliquer leur vision des choses et leur implication (ou non) dans les programmes d'actions. Définir une position officielle est important d'un point de vue technique et financier, notamment pour la continuité des actions sur la masse d'eau de la Brutz.</p>

PRESENTATION	
La suite de la présentation, consistait à présenter la construction du futur contrat territorial : finalité, enjeux, orientations stratégiques, volets, actions concrètes	
REMARQUES	<p><u>Léa LEGENTILHOMME (RAF Co)</u> : s'interroge sur l'acquisition foncière des plans d'eau ou zones humides : est-ce un objectif du Syndicat pour le prochain programme ?</p> <p><u>Sophie DUCHANGE (SMBS)</u> : cela peut être envisagé en propre par le Syndicat ou porté par une autre collectivité, le but étant de protéger des zones à fort enjeu écologique ou de faire des travaux dessus sans contraintes d'acceptation. Cela a déjà été mis en œuvre sur le BV concernant les zones humides du Bignon qui ont été achetées par la commune de Martigné-Ferchaud.</p>
PRESENTATION	
Par la suite, les choix stratégiques pour construire la stratégie ont été présentés avec un focus sur la présentation des scénarios milieux aquatiques	
REMARQUES	<p><u>Stéphane GOURMAUD (CRBzh)</u> : combien d'ETP « milieux aquatiques » sont nécessaires pour répondre aux objectifs selon les différents scénarios ?</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : les ETP sont développés par la suite dans la présentation. Le nombre d'ETP pour atteindre les objectifs fixés dans les scénarios seront détaillés dans les prochaines diapositives quand les différents scénarios seront comparés.</p> <p><u>Sébastien BENOIST (Raf Co)</u> : qu'est ce qui fait que le Programme De Mesures est sous-dimensionné par rapport aux vrais besoins ?</p> <p><u>Marion PELLEN (SMBS)</u> : C'est un sous dimensionnement financier car les actions sont plus ambitieuses et les coûts plus conséquents</p> <p><u>Camille MAY (SMBS)</u> : Attention, il y a une concordance technique du PDM mais pas financière. Les efforts de restauration d'un point de vue technique et l'état des lieux de dégradation concernant le SDAGE et les données du Syndicat concordent. L'outil PDM est une moulinette qui chiffre à l'échelle du SDAGE Loire-Bretagne donc l'incohérence financière est très probablement liée au fait que le territoire du Semnon est plus dégradé que la moyenne.</p>
PRESENTATION	
La feuille de route pour 2021-2023 a été présentée par volet et pour toutes les actions envisagées	
REMARQUES	<p>Volet « Aménagement du territoire »</p> <p><u>Camille MAY</u> : argumente la réflexion autour des projets globaux et la façon dont ils ont été élaborés. Ceux-ci restaurent l'hydrosystème (morphologie, nappe sous-jacente, écosystème global à large échelle) dans son ensemble par des actions techniques ambitieuses visant à restaurer les fonctionnalités des milieux. L'objectif est aussi d'adapter le territoire au changement climatique sur la disponibilité en eau dans les hydrosystèmes. Exemple d'action : reconnecter le cours d'eau à la nappe : enjeux qualité d'eau mais aussi quantité.</p> <p>Les projets ponctuels permettent de gérer une problématique spécifique ou lever un point bloquant ou agir sur un enjeu fort. Ces actions ponctuelles sont localisées et n'agissent pas sur l'écosystème entier mais permettent de lever un point de blocage sur le BV.</p> <p>Le volet étude vise à mieux connaître le fonctionnement du BV afin de proposer par la suite des actions répondant aux problématiques locales.</p>

L'objectif n'est pas que qualitatif, il est aussi quantitatif. 50% du débit des cours d'eau provient des sources donc il faut restaurer les têtes de bassins versants, les zones de sources... même si elles s'assèchent rapidement il y a un fort enjeu qualité (rôle d'autoépuration des cours d'eau en tête de BV). Les études visent notamment à comprendre le fonctionnement de ces cours d'eau intermittents, mais aussi l'impact des plans d'eau sur les débits et sur ces têtes de bassins versants. La prospection doit permettre à l'issue du contrat de connaître 500 kms sur les 700 kms de cours d'eau du BV.

Cédric TITEUX (FDAAPPMA 44) : Demande si ces éléments expliquent qu'il n'y ait pas de « linéaire de restauration » mais bien des projets globaux (Toutes actions confondues ?)

Camille MAY : confirme ce point en ajoutant qu'il n'y a pas non plus de m² de zones humides à restaurer mais bien des fonctionnalités à restaurer.

Sébastien BENOIST : demande si cette approche globale suppose de nouveaux enjeux d'acceptabilité sur le terrain ?

Camille MAY : Explique que les problématiques d'acceptation restent les mêmes mais que certains axes n'ont pas été développés (ex : plan d'eau). Ainsi, il est difficile de prédire l'acceptation sur le territoire de ces nouveaux sujets. Le but est, d'abord, de bien connaître les problématiques via le volet « étude » pour ensuite proposer des stratégies d'intervention avec des actions ciblées. L'intérêt des projets globaux est de permettre de mener des actions en transversalité avec les milieux aquatiques et les volets bocage et agricole (ex : revoir la totalité des fonds de vallée et des usages pour augmenter l'acceptation et mener des projets à plus grande échelle). La transversalité autour d'un projet global a plus de chances d'aboutir à des actions.

Sébastien BENOIST : Cela nécessite plus d'outils pédagogiques ou de temps dédiés à cela

Camille MAY : précise que c'est prévu dans la programmation

Thierry RESTIF : rajoute que le volet communication/pédagogie est d'ailleurs considérable

Stéphane GOURMAUD : demande si des ETP « hybrides » milieux aquatiques/bocage ont été envisagés sur le territoire pour mener ces projets ?

Camille MAY : précise que le laps de temps pour réaliser le travail est réduit et que dans un premier temps l'objectif est de travailler en transversalité

Thierry RESTIF : ajoute que cette approche est plus globale et plus innovante mais qu'elle nécessitera que les postes évoluent. Ce point est à définir avec les financeurs concernant le nombre mais aussi sur les compétences requises. Ce travail collaboratif entre les différents ETP doit déjà se mettre en place avant d'envisager de nouveaux postes hybrides.

Camille MAY : on ne choisit pas la facilité, mais on espère avoir plus de résultats à la fin et que les objectifs soient mieux atteints.

Volet « Pratiques et usages sur le territoire » :

Léa LEGENTILHOMME : s'interroge sur la récupération des eaux de ruissellement en zone urbaine : est-ce que ces actions s'arrêteront aux études ou ça ira jusqu'à l'accompagnement dans le réaménagement des bourgs pour la limitation et le captage des ruissellements ?

Sophie DUCHANGE : cela peut faire partie de l'action « diagnostic/accompagnement ». On a déjà beaucoup travaillé avec les collectivités sur la réduction de l'utilisation de

produits phyto (notamment avant la loi Labbé) mais maintenant on veut agir sur la ressource avec ce type d'actions-là qui reste à valider en matière de financement.

Yvan HURVOIS (AELB) : le volet quantitatif fait l'objet d'une adaptation dans le 11^{ème} programme selon la densité urbaine et les enjeux propres à chaque territoire. Si l'enjeu est important sur le bassin versant, les financements sont possibles mais est-ce vraiment un enjeu fort sur le BV du Semnon ?

Sophie DUCHANGE : ces actions sont déjà portées par le Syndicat Chère Don Isac et le CEBR qui proposent des diagnostics et accompagnements des collectivités par rapport à ces problématiques. L'enjeu quantité est un enjeu fort sur le territoire.

Valérie DE BAYNAST (CRABzh) : la chambre d'agriculture travaille sur des économies d'eau sur les exploitations agricoles au travers d'un outil opérationnel pour économiser l'eau et éviter de se connecter sur le réseau d'eau potable et dans un contexte de changement climatique. Si besoin, on peut travailler sur les économies d'eau possibles des exploitations agricoles.

Volet : « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances »

Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine) : qu'est-ce qu'on entend par prélèvements anthropiques ?

Marion PELLEN : Précise que l'idée est d'avoir connaissance des prélèvements d'eau existants sur le territoire et de leur nature. On ne sait pas encore comment on va le mettre en forme mais cela relève de l'enjeu « quantité ».

Léa LEGENTILHOMME : questionne les inventaires bocagers, est-ce qu'il y aura un travail de terrain ?

Alice CHATEL (SMBS) : explique qu'il y aura un travail d'inventaire cartographique sur la base de travaux déjà existants mais aussi un travail de terrain avec des groupes communaux et dans l'objectif d'intégrer les inventaires dans les documents d'urbanisme. Donc une démarche conduite de A à Z et la plus précise possible et permettant aussi de faire émerger des projets de plantation.

Sophie DUCHANGE : Est-ce que la Région Bretagne prévoit de continuer les formations auprès des collectivités et est-ce que des formations sur l'aspect quantité d'eau peuvent être envisagées ?

Stéphane GOURMAUD : La problématique quantitative est un sujet qui monte en puissance mais la structuration de la programmation n'est pas terminée, ce n'est pas facile de répondre pour l'instant.

Volet « Animation et gestion du contrat territorial » :

Sophie DUCHANGE : L'année 2021 est différente de la stratégie et des années suivantes. Elle n'est pas basée sur le montant du PDM. On est parti sur un montant moins élevé car il y a déjà une marche assez haute pour les collectivités entre 2020 et 2021.

Thierry RESTIF : Le programme d'actions n'entrera en vigueur qu'à partir de juillet donc c'est assez restreint en termes de temps opérationnel pour les travaux.

Stéphane GOURMAUD : rappelle que la Région est en mesure de se substituer à l'Agence de l'Eau pour les premiers mois et pour des travaux milieux aquatiques qui auraient lieu avant aout 2021.

PRESENTATION

La suite de la présentation consistait à faire un point sur l'ensemble des structures agricoles et EPCIs sollicités pour leur proposer de s'engager dans le futur contrat. Les propositions des structures souhaitant être signataires du contrat territorial ont été présentées et discutées.

REMARQUES

Stéphane GOURMAUD : demande si les DPR2 proposés par le Syndicat se font en présence des exploitants ?

Alice CHATEL : oui il y aura un lien fort avec les agriculteurs. L'idée est de se concentrer sur des sous-masses d'eau, rencontrer les agriculteurs et constater l'impact du changement des pratiques sur des petites masses d'eau avec des suivis à l'exutoire de ces petits bassins car nos suivis qualité se font à l'échelle du BV et les agriculteurs ne perçoivent pas bien le changement de leurs pratiques sur une grande échelle comme celle-ci.

Léa LEGENTILHOMME : demande s'il y aura une entrée bocage qui est une solution sur beaucoup de parcelles. Ainsi, les structures partenaires doivent faire le lien avec le technicien bocage en place.

Alice CHATEL : confirme que c'est bien prévu

Valérie DE BAYNAST : au vu de l'état de dégradation globale des masses d'eau et en particulier sur la masse d'eau de Semnon amont, il est nécessaire de proposer une programmation ambitieuse donc la CRABzh a fait des propositions ambitieuses. Le diagnostic territorial est similaire à celui proposé sur la Seiche à partir d'une cartographie globale du territoire, avec des restitutions aux agriculteurs et un accompagnement fort des agriculteurs jusqu'à la plantation du bocage par exemple. Mais ce dispositif, contrairement à celui mené sur la Seiche, ne serait pas réglementaire. C'est aussi une première étape avant le dispositif AFAFE.

Enora GUILLOSSOU (CRABzh) : précise que l'idée est de couvrir un territoire via des DPR2 et communiquer à l'ensemble des agriculteurs (Diagnostics de transfert = DPR2)

Valérie DE BAYNAST : Il y a aussi le diagnostic territorial des pressions qui est proposé par rapport aux mauvais résultats sur les nitrates. Savoir quelles sont les origines de ces mauvais résultats avec des diagnostics sur 30 à 40 exploitations (connaître les profils des exploitations, les cultures en place, les facteurs de risque comme sur les captages prioritaires, ...)

Des diagnostics d'économie d'eau sont aussi proposés au regard de l'enjeu « changement climatique » pour commencer à aborder ces problématiques un peu nouvelles chez les agriculteurs.

La proposition de CAP2ER qui est un outil global qui permet de travailler sur le stockage de carbone et la fertilisation peut aussi rejoindre la problématique bocage en lien avec les collectivités. C'est un outil qui permet d'allier la problématique « eau » et les enjeux territoriaux avec les collectivités.

Enora GUILLOSSOU : on peut aussi proposer un accompagnement au désherbage mécanique chez quelques agriculteurs.

Valérie DE BAYNAST : rajoute qu'il existe un groupe « lait » en place sur le territoire avec lequel travailler sur des futurs systèmes résilients dans un contexte de changement climatique, à voir s'ils sont prêts à adapter leurs systèmes et leurs pratiques.

Yvan HURVOIS : précise que sur la partie agricole, l'Agence de l'Eau est intéressée par des propositions qui débouchent rapidement sur des actions concrètes. C'est le troisième contrat territorial qui va débiter, il faut donc sortir des diagnostics et aller vers des actions de terrain. Donc, par exemple, des diagnostics qui permettent de déboucher sur des linéaires de haies à remettre en place ça c'est concret. Sur le désherbage mécanique il y a plein de choses qui se passent, les agriculteurs sont de plus en plus intéressés, il y a les initiatives d'Agrobio 35 mais pas qu'eux. Il faut faire attention à la redondance et bien faire le lien avec l'ensemble des acteurs économiques qui s'intéresse au sujet.

Christophe GRANDIERE : rejoint la remarque précédente sur le désherbage mécanique. Il y a aujourd'hui plein de démonstrations et plein d'outils. Il faut aller au-delà, mieux mettre en œuvre les choses sur le terrain. Mais comment on le met en œuvre concrètement sur le terrain ? Il faut s'y pencher. Sur l'outil CAP2ER, c'est un élément non négligeable d'analyse des évolutions (stockage carbone + qualité d'eau), il faut continuer à mettre l'accent dessus car il y a de forts enjeux. Le bocage ne suffira pas à réfléchir de façon globale. On ne parle pas de la revalorisation des espaces telles que les bandes enherbées par exemple et il y a une réflexion à mener sur ces zones-là et sur l'amélioration des capacités de filtration de ces zones à l'interface entre parcelle et ruisseau.

Laura TOULET (AGROBIO 35) : ajoute au sujet du désherbage mécanique qu'en effet plusieurs maîtrises d'ouvrage proposent de l'accompagnement et l'outil est maintenant connu d'où l'importance d'une coordination et complémentarité entre tous pour avoir aussi une ambition plus forte.

Alice CHATEL : précise que c'est le début de la phase d'élaboration de la programmation agricole. Sont présentés ce jour les retours bruts des structures agricoles, il faut désormais en discuter pour construire davantage la programmation des MOA.

Yvan HURVOIS : précise que personne n'aurait perdu son temps si à l'issue du 3^{ème} contrat on réussit à faire collectivement du désherbage mécanique sur le BV. C'est très positif pour la qualité d'eau, on réduirait drastiquement les molécules toxiques dans les cours d'eau. Donc le désherbage mécanique égale « efficacité » et « acceptabilité » auprès des agriculteurs. Il y a une opportunité à saisir pour généraliser cette action ambitieuse.

Stéphane GOURMAUD : revient sur la proposition du dispositif transfert sur Semnon amont en alertant sur l'opposition de deux méthodes avec les DPR2 simplifiés (sans travail amont avec l'exploitant agricole) ce qui est contradictoire avec la logique globale et transversale du contrat présenté ici. L'autre élément de vigilance est l'articulation et le lien entre la CRABzh et le Syndicat qui doit être considérable sinon il y a un risque de perte d'informations. C'est vraiment un travail en binôme.

Enora GUILLOSSOU : précise qu'il y a une phase de diagnostic sans l'agriculteur puis une restitution collective avec les exploitants.

Valérie DE BAYNAST : ajoute que la problématique principale, c'est comment argumenter auprès de l'agriculteur pour qu'il passe à l'action car le dispositif reste volontaire. Cela nécessite un portage politique fort et une implication forte des collectivités pour faciliter l'acceptation locale. Il y a donc aussi un volet animation conséquent pour convaincre.

Camille MAY : insiste sur l'importance de faire le lien aussi avec le technicien milieux aquatiques et non pas seulement avec le technicien bocage. Il faut intégrer aussi le volet protection des cours d'eau et restauration.

Yvan HURVOIS : la transversalité est compliquée entre milieux aquatiques et agriculture. Le bocage permet de faire un peu le lien.

Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) : trouve le projet de contrat territorial structuré et assez novateur. Il faudra bien montrer comment on combine les différentes actions pour faire le lien. L'outil DPR2 est un outil de dialogue avec les agriculteurs où les expertises bocage/milieux aquatiques viennent s'ajouter et forment un espace de dialogue. C'est une bonne porte d'entrée. Le plus dur sera de convaincre. Par contre, au vu des enjeux forts sur ce territoire, les coûts sont élevés et le plafond de l'Agence de l'eau de 70 000 € pour les actions collectives doit, peut-être, être revu.

Yvan HURVOIS : Les modalités de l'Agence sont ce qu'elles sont. Mais le territoire est grand et les enjeux sont forts donc on peut repartir en bataille.

Thierry RESTIF : précise que l'Agence de l'Eau sera bien obligée de revoir ses critères notamment dans le cadre de la future unité.

Yvan HURVOIS : espère, à titre personnel, que cette future unité n'ira pas à l'encontre de la proximité et la concertation locale.

Thierry RESTIF : rappelle que c'était aussi une demande des financeurs.

Valérie DE BAYNAST : se questionne sur l'enjeu « nitrates ». Quelles sont les actions qui vont permettre de faire diminuer ces taux de nitrates ? Si les diagnostics de pressions n'étaient pas retenus, quelles actions vont permettre de faire baisser les taux de nitrates ?

Christophe GRANDIERE : fait le lien avec CAP2ER qui permet de se donner des objectifs à court et moyen termes et permet une approche judicieuse sur la fertilisation avec une approche globale du système.

Camille MAY : rappelle, à ce sujet, que les cours d'eau qui méandrent peuvent épurer 90% de leur charge en nitrates

Camille DOUBLET (DDTM 35) : le problème c'est aussi le défaut d'entretien autour des exploitations agricoles (ex : fosse) et les rejets directs dans les cours d'eau. Les exploitations agricoles devraient faire l'objet de « contrôles techniques ».

Thierry RESTIF : ajoute que le vieillissement des exploitations est aussi un facteur de fuites.

Yvan HURVOIS : fait le lien avec l'enquête SRISE qui peut apporter des éléments sur l'évolution des exploitations sur le bassin versant. Sur la priorisation des actions agricoles et pour les approches collectives, il est judicieux de rester sur le BV en entier.

Alice CHATEL : précise que la priorisation peut être envisagée avec, par exemple : 3 fermes ouvertes dont 2 seraient proposées sur les masses d'eau prioritaires. Cela peut être discuté.

Valérie DE BAYNAST : apporte des éléments d'explication sur la demande d'exclusivité de la CRABzh sur le dispositif transfert. Sur la Seiche, 8 agents « chambre » sont dédiés au territoire pour gagner en efficacité, il faut conserver la méthode qui marche sur la Seiche. Est-ce qu'il faut 8 agents sur le Semnon ?

Stéphane GOURMAUD : concernant le fait de choisir une masse d'eau et la traiter dans son ensemble pourquoi pas si l'ensemble des MOA l'accepte. Par contre, la demande de financement à 100 % de la CRABzh choque un peu. Notamment, dans un souci d'équité vis-à-vis des autres MOA, ce n'est pas envisageable.

Thierry RESTIF : amende dans ce sens en précisant que la règle est appliquée à toutes les MOA, chacun met des moyens en faveur de la qualité de l'eau, chacun s'engage. C'est un principe de base de se dire que chacun participe financièrement. De plus, les actions sont

bien accompagnées. Par contre, sur l'exclusivité, la question peut se poser. Sur les opérations de désherbage mécanique, il y a 3 MOA qui proposent de l'accompagnement, c'est peut-être trop ? Qui sont les mieux placés pour intervenir ?

Néanmoins, il faut se réjouir de l'ensemble des réponses des MOA dans un temps restreint même si la question des enveloppes financières associées va se poser.

Sébastien BENOIST : concernant les actions proposées par RAF Co, elles correspondent à celles du plan climat. Concernant le changement climatique et la proposition de fermes pilotes, l'outil CAP2ER, s'il n'est pas intégré au contrat de bassin, peut éventuellement être intégré dans le plan de travail de Roche Aux Fées Communauté.

Éric COTTREL (SMBS) : se demande si l'évolution des systèmes agricoles dans les 5 ans à venir a suffisamment été prise en compte.

Goulven OILLIC (IBB) : insiste sur la nécessité de travailler sur la demande. Un des leviers du changement, c'est l'économie. Il faut tenir compte des transformateurs du territoire. Il faut tenir compte des leviers économiques. Il existe un fond avenir bio de 12 milliards d'euros mais en Bretagne il n'y a pas de porteurs de projet. Les leviers du changement sont des outils de stockage sur le territoire. Tenir compte des autres maillons de la filière, pas seulement de la production.

Yvan HURVOIS : est entièrement d'accord mais cela ne peut pas être intégré dans un contrat territorial. Cela doit venir des collectivités et relève de la mise en cohérence des acteurs et des politiques sur le territoire (Exemple du réseau de chaufferies sur Raf Co).

Thierry RESTIF : la future unité de gestion de l'EPTB pourra permettre de prendre en compte les dynamiques économiques macros à plus large échelle tout en gardant la proximité du terrain.

Nathalie PECHEUX : ajoute que c'est une discussion possible à avoir en CLE. Elle salue aussi le travail de l'équipe qui est cohérent et pertinent alors qu'il est difficile de se projeter sur 6 ans alors que le contrat sera cassé rapidement. Mais ce travail va dans le bon sens et ce qui est proposé sera repris dans la future programmation de l'unité Est.

Gabriel BEDUNEAU : ajoute que cette structuration peut servir de matrice, elle amène des éléments innovants et constructifs. Super boulot en peu de temps. Bravo aux futurs collègues.

Nathalie PECHEUX : s'interroge sur les actions bocage, comment s'articulent-elles dans cette stratégie. Elles devront s'intégrer au volet aménagement du territoire.

Alice CHATEL : les Pays de la Loire sont vierges de plantations de la part du Semnon. Mais il y a un enjeu fort de coordination avec les techniciens bocage des EPCIs et déjà beaucoup d'échanges.

Thierry RESTIF : quid du financement sur la partie Pays de la Loire dans la future organisation ?

Yvan HURVOIS : répond que tout ce qui est en régie n'est pas financé par la région Pays de La Loire et l'Agence de l'Eau ne finance pas de travaux ni d'inventaires hors Breizh Bocage.

Stéphane GOURMAUD : s'étonne puisque sur d'autres bassins versants, l'Agence de l'Eau s'est prononcée favorablement pour des financements de plantations de haies bocagères hors Breizh Bocage.

PRESENTATION

La dernière partie de la présentation était centrée sur des questionnements divers ou remarques nécessitant des compléments d'informations

REMARQUES	<ul style="list-style-type: none">• <u>Aucune ligne prévue au CT sur l'entretien des annexes hydrauliques et embâcles, comment les intégrer ?</u> <p>Effectivement il n'y a plus de financements pour l'entretien des annexes restaurées : à financer sur l'autofinancement du Syndicat (1000 € /annexe/an)</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Etude technique/socio autour des plans d'eau (40 000€) : quel portage ? Modalité de financement ?</u> <p>Intérêt des partenaires pour cette étude, donc des financements sont envisageables (CRBzh et AELB) dans le cadre d'un portage par le Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Formation « économie d'eau » pour les collectivités : le financement est-il possible par la Région Bretagne ?</u> <p>Manque d'éléments de justification de l'intérêt sur le BV de cette action pour avoir un positionnement de la Région Bzh : à développer</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Possibilité d'utilisation d'enveloppes résiduelles (2019/2020 pour 2021)</u> <p>Validée par l'AELB</p>
------------------	--

PROCHAINES ECHEANCES	<p>Pour information la poursuite du travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser le 1^{er} comité de pilotage programmation : le jeudi 17/12/2020 à 13h30• Organiser le comité technique spécifique agricole : le jeudi 21/01/2021 (SMBS, MOAA, EPCIs, partenaires techniques et financiers)
-----------------------------	---